

## CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

### Séance du 14 MARS 2022 à 20H30 COMPTE-RENDU

\*\*\*\*\*

#### Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Présents :** PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, REYNAUD Sabrina, PENAUD Jacques, BOUZONIE Corinne, LAFONT Sylvette, LEYMARIE Jean-Pierre, FAUQUEMBERGUE Grégoire, BUISSON Alain, DESMET Christine.

**Absente excusée :** VAN MIL Marieke est arrivée en retard et n'a pas pu participer au vote des sujets inscrits à l'ordre du jour.

Madame REYNAUD Sabrina est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 13 janvier 2022 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Détermination des taux d'avancement de grades

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

#### **1/ Autorisation pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements avnt le vote du BP 2022**

Le Maire informe que par délibération en date du 13 janvier 2022 , le conseil a déjà délibéré sur ce sujet, mais le comptable public exige que la délibération stipule précisément le libellé, le montant, et la ventilation budgétaire par chapitre et par article, de chaque opération d'investissement que nous souhaitons mandater.

Il est donc proposé au Conseil de modifier la délibération comme suit, en ajoutant :

- achat de 2 terrains à M. BRUN : 538.22 € - Chap.21 – Article budgétaire 2111
- achat d'une portion de terrain à M. PAROT : 200 € - Chap.21 – Article budgétaire 2111

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### **2/ Régularisation du montant des achats de terrains**

Le Maire informe que le comptable public nous demande de régulariser la délibération relative à l'achat des terrains à M. BRUN car le montant indiqué dans la délibération ne

correspond pas au montant indiqué dans l'acte notarié. En effet, le notaire dans un souci de simplification administrative, a regroupé l'achat du terrain à M. Brun avec une régularisation de chemin au Couriadour.

De ce fait, le conseil municipal approuve à l'unanimité, l'achat des 2 terrains à M. BRUN pour un montant de 538.22 €, et non 517.82 €.

### **3/ Recrutement d'un agent remplaçant**

Le Maire informe le conseil municipal que l'agent technique Mickael NOEL est en congé maladie depuis le 23 décembre, et ce jusqu'au 11 mai prochain.

Jusqu'à ce jour, Marie-Christine et Jacques PENAUD ont pallié à l'absence de Mickael en assurant les tâches les plus urgentes et nécessaires. Mais la situation n'est plus tenable, au vu de la saison qui arrive, c'est pourquoi, le Maire demande l'autorisation au conseil de recruter un agent remplaçant contractuel, et ce, pour la durée du congé maladie de Mickael.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **4/ Questions diverses**

- **Désistement travaux du fournil** : l'entreprise de maçonnerie ADAM a cessé son activité – pas de repreneur – recherche de maçons et demande de devis en cours
- **Logement communal situé au-dessus de la mairie** : d'importants travaux sont à prévoir (remplacement du chauffe-eau, de la porte d'entrée et d'un volet roulant) montant estimatif des travaux = 6 900 €. De plus, de nombreux impayés subsistent.
- **Villes et Villages Fleuris** : La mairie a adressé un courrier de demande d'explication au jury concernant leur dernier rapport établi suite à leur visite en 2021, qui présentait un certains nombres d'erreurs et d'incohérences sur les données de la commune. Nous restons en attente de leur réponse.
- **Site Internet** : Sylvette et Sabrina font part de leur mécontentement concernant la migration et les évolutions promises par l'hébergeur du site internet de la commune, une discussion est engagée concernant une résiliation de l'engagement communal avec ce prestataire.
- **Recensement** : a eu lieu dans de bonnes conditions, la population est en hausse notable, aucun chiffre ne peut être communiqué dans l'immédiat. L'agent recenseur a réalisé un travail de très bonne qualité, les objectifs ont été largement atteints et le conseil municipal tient à féliciter Ludivine pour son implication, son dynamisme et sa disponibilité dans cette mission.
- **Collecte en faveur de l'Ukraine** : très bonne collecte, preuve d'une très grande générosité, le tout a été transporté à Coulaures, à l'aide de Grégoire et de son véhicule.

- **Secrétaire remplaçante** : Victoria assure le remplacement de la secrétaire de mairie les lundis et vendredis, elle est très volontaire, dynamique et dispose de vraies qualités pour assurer ce métier. Sabrina Reynaud assure sa formation.
- **Saint Cyr de France** : auront lieu le 24 septembre
- **Cérémonie du 19 mars** : aura lieu à Saint Cyr à 10h00 en présence de la FNACA
- **Permanences du bureau de vote pour l'élection présidentielle du 10 et 24 avril 2022**  
Les permanences sont établies pour les deux tours.

**La séance est levée à 22h15**

